



OSISKO ANNONCE LA PUBLICATION DE SON RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Montréal, 10 avril 2024 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer la publication de son rapport de développement durable 2023, intitulé *Growing Responsibly* (Une croissance responsable) (le « **rapport** »).

Le rapport marque la quatrième édition de *Growing Responsibly* (Une croissance responsable) et présente les principales réalisations d'Osisko en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») en 2023. Le rapport a été élaboré en référence à la *Global Reporting Initiative* et aux normes de divulgation du *Sustainability Accounting Standards Board*, et est guidé par les *International Financial Reporting Standards S2* pour ce qui est des divulgations liées au climat.

Heather Taylor, vice-présidente, développement durable et communications d'Osisko, a commenté : « Alors qu'Osisko dévoile son plus récent rapport de développement durable, intitulé *Growing Responsibly* (Une croissance responsable), la société est fière de présenter ses réalisations en matière d'ESG pour 2023. Nous reconnaissons notre responsabilité d'opérer avec intégrité, de protéger l'environnement et de soutenir les communautés locales dans lesquelles nous menons nos activités. Grâce à la collaboration et à des pratiques responsables, nous nous efforçons de créer un avenir où les impacts environnementaux et sociaux vont de pair avec la création de valeur à long terme. La quatrième édition de notre rapport de développement durable reflète notre engagement permanent en faveur de la transparence, ainsi que l'évolution positive de nos efforts en matière de développement durable. »

Voici quelques faits saillants du rapport :

Gestion de l'environnement :

- Mise en place d'une stratégie climatique officielle pour la période 2024-2027
- Analyse des scénarios climatiques pour cinq actifs clés
- Amélioration de la divulgation sur les émissions de portée 3
- Achat et retrait de crédits carbone pour compenser les émissions de portée 2 et 3 liées aux déplacements des employés

Soutenir nos employés et nos communautés :

- Formation ciblée des employés sur la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme
- Organisation d'événements de bénévolat à l'échelle de l'entreprise, axés sur l'autonomisation et l'amélioration des communautés locales
- Formalisation des lignes directrices en matière d'investissement communautaire (« **LDIC** »)
- Augmentation du financement des investissements communautaires à plus de 325 000 \$, conformément aux LDIC d'Osisko
- Adoption de nouvelles politiques relatives aux ressources humaines, à la santé et la sécurité, aux droits de la personne, et à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Excellence en matière de gouvernance et de surveillance :

- Nomination d'un président du conseil d'administration indépendant pour diriger le conseil d'administration
- Nomination d'un membre de la haute direction dédié au poste de vice-présidente, développement durable et communications
- Maintien d'un dossier de zéro incident concernant les violations importantes du code de conduite / rapports de dénonciation
- Maintien de l'objectif d'une représentation féminine de plus de 30 % au sein du conseil d'administration

- Amélioration du processus de diligence raisonnable en matière d'ESG pour les investissements avec le lancement d'un outil de sélection et de suivi

Transparence et reconnaissance :

- Augmentation de la note MSCI à « AA »
- Meilleur score pour Sustainalytics :
 - Classée 6^e sur 120 pour l'industrie des métaux précieux
 - Classée 4^e sur 90 pour le sous-secteur de l'or
 - Reconnue comme supérieurement classée *ESG Regional Top Rated* et *ESG Industry Top Rated*

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 185 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux, incluant 19 actifs en production. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic, l'une des plus importantes opérations aurifères au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Portable : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, la mise en œuvre réussie de la stratégie climatique d'Osisko, l'amélioration continue vers la carboneutralité, l'augmentation continue des investissements communautaires, le respect des politiques à tout moment, l'absence continue de violation importante du code d'éthique d'Osisko, le maintien ou l'amélioration de la présence des femmes au conseil d'administration et le maintien ou l'amélioration des notations ESG. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement à Osisko ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière d'Osisko; l'impact lié aux changements climatiques ou aux technologies susceptibles d'affecter la mise en œuvre de la stratégie climatique d'Osisko et l'atteinte de la carboneutralité, que les critères continueront d'être respectés afin d'obtenir de meilleures notes ESG; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis, (c) la détermination du statut de PFIC d'Osisko ou (d) que les informations financières peuvent être sujettes à des ajustements de fin d'année, la capacité d'Osisko à réaliser sa stratégie climatique, que les efforts d'Osisko pour maintenir la carboneutralité seront atteints et que les efforts pour réduire les émissions de carbone seront couronnés de succès, la disponibilité des fonds pour financer les investissements communautaires. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment : l'engagement continu d'Osisko envers l'amélioration des objectifs de durabilité, la validité continue de la science et des hypothèses climatiques relatives au changement climatique, l'absence de changements importants au cadre réglementaire relatif au climat et à la divulgation liée au climat, le respect par les administrateurs et les employés du code d'éthique et des politiques corollaires, la disponibilité des fonds pour continuer à soutenir les investissements dans les communautés, l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.